

# 17

## Commission permanente

### Séance du 18 septembre 2023



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

48546

33 - Insertion

### Organisation de la journée départementale des structures d'insertion par l'activité économique 2023

Le lundi 18 septembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h05.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 30 août 2021 ;

## Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a fait du droit à l'emploi l'une de ses priorités. Il prévoit, dans son programme breillien d'insertion, de construire avec les personnes leur parcours pour l'accès et le maintien dans l'emploi. Dans ce cadre, il participe au développement des emplois à durée déterminée d'insertion dans les chantiers d'insertion.

Depuis 2014, dans le cadre de l'animation de la politique d'insertion des structures d'insertion par l'activité économique, le Département organise régulièrement une journée départementale à destination des structures d'Ille-et-Vilaine : ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires et groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification.

Les thèmes des journées ont porté successivement sur la professionnalisation des structures, leur place sur le territoire et la prise en compte des nouveaux publics. Les témoignages et les interventions de personnalités de l'insertion viennent apporter une légitimité et une reconnaissance pour l'ensemble des structures partenaires du Département.

En 2023, le Département organise la 6<sup>ème</sup> journée départementale des structures d'insertion par l'activité économique. Les thèmes retenus sont la mise en valeur des initiatives portées par les structures dans un contexte où les publics sont de plus en plus éloignés de l'emploi : lien à l'entreprise, recrutement, égalité hommes-femmes... Cette journée s'inscrit également dans un contexte d'évolution de la politique du Département en matière de soutien à l'insertion par l'activité économique.

Cette journée sera co organisée avec la Fédération des entreprises d'insertion et Chantier école Bretagne dans le cadre du marché de prestations intellectuelles conclu avec le Département. La journée se déroulera le 23 novembre 2023 à l'espace Confluence, à Betton. Elle réunira environ 200 responsables, accompagnateurs et encadrants des différentes structures de l'insertion par l'activité économique ainsi que les professionnels de l'insertion (référénts revenu de solidarité active).

La préparation de la journée fait l'objet de réunions régulières avec les partenaires tels que la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, Pôle emploi, et les réseaux de l'insertion par l'activité économique. La journée sera animée par Mme Anne CHEVREL, journaliste.

Le budget prévisionnel de la journée s'élève à 13 000 €, se décomposant comme suit :

- Prestations externes (animation de la journée, intervenants extérieurs, déjeuner, buffet pour les participants) : 9 000 € ;
- Dépenses de fonctionnement (location de la salle, communication) : 4 000 €.

## Décide :

- d'autoriser, pour un montant prévisionnel de 13 000 €, l'organisation de la journée départementale 2023 des structures d'insertion par l'activité économique, prévue le 23 novembre 2023.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 20 septembre 2023  
ID : CP20231718

Pour extrait conforme